



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22 Pouvoirs : 5 Absents : 2

Date de la convocation : 23 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana,représentée par DUFFAULT L DESIRE Valérie, représentée par MUSCAT Y CHAPUT Sabrina, représentée par CHAPUT C GABIGNON Christophe, représenté par CROC B DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C

ABSENTS: DESIRE Thierry, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°71

Rapporteur: Lydie BARBOTTIN

OBJET: MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DANS LE PÔLE PABLO NERUDA DANS LE CADRE DE L'HABILITATION SERVICE PUBLIC – TARIF DE LOCATION

Les membres du conseil municipal sont informés que la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la transformation du plan de compétences, investit dans un nouveau schéma de formation professionnelle. Elle délivre à certains organismes de formation et d'insertion dont le **GRETA**, une **Habilitation de Service Public** appelée "Socle de Compétences".

Les actions de formation sont destinées aux jeunes et aux adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion et doivent permettre un parcours individualisé comportant un accompagnement à caractère pédagogique, social ou professionnel. L'habilitation « socle de compétences » a pour objectif de permettre à un public particulièrement vulnérable de développer ses compétences de base.

Trois types de parcours peuvent leur être proposés :

- Le parcours « se former pour lire, écrire, agir »
- Le parcours « Français Langues Etrangères »
- Le parcours « la palette des savoirs »

AR PREFECTURE

086-218601748-20210330-71_D2021-DE

Regu le 01/04/2021

Le GRETA, avec ses partenaires, a identifié une demande sur le bassin de Naintré concernant un public relevant du parcours 2 "Français Langues Etrangères".

Le GRETA souhaite donc organiser des formations sur Naintré à raison de deux demi-journées par semaine et sollicite la mise à disposition d'une salle.

La collectivité lui a proposé la salle commune dans le pôle Pablo Neruda au tarif de 100 € par mois pour 2 demi-journées par semaine. Cette proposition a été acceptée.

Il convient donc de **créer un tarif de location de 100 €** pour la mise à disposition de la salle commune du Pôle Pablo Neruda au GRETA et ses partenaires à raison de **deux demi-journées de 3h par semaine** à compter du 6 avril 2021.

Considérant que le bassin de Naintré a été repéré par la Région Nouvelle-Aquitaine comme un lieu où des prestations de services en formation à destination des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion peuvent être mises en place,
Considérant l'intérêt du dispositif Habitation Service Public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le tarif de location de 100 € pour la mise à disposition de la salle commune du Pôle Pablo Neruda au GRETA et ses partenaires dans le cadre de l'Habilitation Service Public à raison de deux demi-journées par semaine à compter du 6 avril 2021,
- charge M le Maire de la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier.

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le